

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° DL-250929-098

Objet :

Budget Assainissement  
Décision Modificative N°1

Date de la convocation :  
**23 septembre 2025**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 18  
Procurations : 7

**Votants : 25**

**Pour : 25**

**Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents** : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL et M. Maxime LACOSTE.

**Excusés** : Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Laurent SAADI), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Julien LASSALLE, M. Stéphane FILLION (procuration à M. Maxime LACOSTE).

**Absents** : Mme Isabelle MANTEAU, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

**Secrétaire de séance** : M. Stéphane BERGONNIER

À la demande de M. le Maire, M. Alaric BERLUREAU, Directeur Général des Services, informe l'Assemblée que le Service de Gestion Comptable de Gaillac nous a fait part d'une demande d'extinction de créances relative à une facturation d'une redevance de prestation de raccordement à l'assainissement collectif.

Afin de pouvoir comptabiliser cette charge, il convient de faire évoluer le budget primitif 2026 du service public d'assainissement collectif comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00 €			
D	65	6542	Créances éteintes		4 000,00 €		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €

Cette décision modificative, ne vient pas impacter l'équilibre initial de la section de Fonctionnement du budget primitif.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-250410-034 du 10 avril 2025, approuvant le budget annexe Assainissement collectif 2025 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 16 septembre 2025 ;
- Considérant la nécessité de procéder à une modification d'affectation de crédit sans modifier l'équilibre budgétaire initial de la section de fonctionnement ;

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,**

- D'adopter la décision modificative n°1 / 2025 du budget 2026 du service public d'assainissement collectif telle que présentée.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et à engager toutes les démarches permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,



Stéphane BERGONNIER

*Délai et recours*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.